

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

L'an deux-mille-vingt-quatre, le lundi 12 février, à 20h35, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville – salle des mariages – mairie déléguée de Condé-sur-Noireau à Condé en Normandie, sous la présidence de Madame Valérie DESQUESNE, Maire. La convocation individuelle, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers municipaux le mardi 6 février 2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la mairie le mardi 6 février 2024.

Sont présents les conseillers municipaux suivants : Benoît BALAIS, Pascal BILLARD, Patrick BILLARD, Laëtitia BOISSÉE, Nathalie BOUILLARD, Catherine CAILLY, Frédérique CLOTEAU, Pascal DALIGAULT, Sylvain DELANGE, Flavien DELÊTRE, Valérie DESQUESNE, Jean ELISABETH, Jean-Daniel GOUDIER, Brigitte LAIR, Nathalie LENEVEU, Alain LEQUERTIER, Arnaud MOREAU, David OLIVIER, Hervé PONDEMER et Anne ROELANDT.

Ont donné pouvoir :

Xavier ANCKAERT à Patrick BILLARD
Valérie CATHERINE à Pascal DALIGAULT
Nathalie COLLIBEAUX à Valérie DESQUESNE
Marie-Danielle DUPONT à Jean ELISABETH
Florence DUQUESNE à Benoît BALAIS

Patrick FENOUIL à Jean-Daniel GOUDIER
Sylvain GASCOUIN à Nathalie BOUILLARD
Nadine LECHATELLIER à Anne ROELANDT
Najat LEMERAY à Alain LEQUERTIER

Accusé de réception en préfecture
014-200056877-20240212-24_06229-DE
Date de télétransmission : 20/02/2024
Date de réception préfecture : 20/02/2024

Absents excusés :

| Nombre de conseillers | Vote à l'unanimité | Nature de l'acte : 8-3 |
|---|--------------------|---|
| - en exercice : 29 | - pour : 29 | Date de publication = date de télétransmission au contrôle de légalité |
| - présents : 20 | - contre : 0 | |
| - votants : 29 | - abstention : 0 | |
| Secrétaire de séance : Benoît BALAIS | | |
| Le compte-rendu du conseil municipal du 11 décembre 2023 a été adopté à l'unanimité | | |

DEL.2024-017 - Adressage – Dénomination d'une rue sur la commune déléguée de Lénault

Vu la délibération DEL 2023-138 du 11 décembre 2023,
Considérant qu'une voie n'a pas été dénommée sur la commune déléguée de Lénault,
Considérant qu'un bâtiment est affecté à un usage d'habitation,
Il est proposé de nommer la voie « Impasse des Sapins Douglas ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ**,

- **VALIDE** le nom de la voie Impasse des Sapins Douglas,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente.

Extrait certifié conforme,
à Condé-en-Normandie, le 12 février 2024

Le Maire,
Valérie DESQUESNE

